

INFORMATION AUX FAMILLES

Vous avez fait une demande auprès de la MDPH

Votre enfant a été reconnu
comme étant « **en situation de handicap** »
et bénéficie d'une notification de la **CDAPH**
(Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)



pour un ACCOMPAGNEMENT
humain au cours de sa scolarité
(AESH = accompagnant des élèves
en situation de handicap)



pour une ORIENTATION

vers une structure
ou un dispositif spécialisé ou
adapté de l'école,
du collège ou du lycée
(ULIS, SEGPA...)

vers un établissement
ou un service de soins
médico-social
(IME, ITEP, SESSAD...)

Votre interlocuteur privilégié est **l'enseignant référent**
(ERSEH = enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés)
du secteur de l'école ou de l'établissement de votre enfant.

L'identification et l'annuaire des 31 ERSEH de Seine-Maritime
sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://ash76.spip.ac-rouen.fr/>

(rubrique HANDICAP puis ENSEIGNANTS REFERENTS)



Prenez contact avec cet enseignant pour vous faire connaître, pour évoquer la situation scolaire de votre enfant, pour anticiper autant que nécessaire l'arrivée de l'AESH ou la nouvelle affectation...

VOUS AVEZ AUSSI LA POSSIBILITÉ DE VOUS ADRESSER DIRECTEMENT À
LA CELLULE D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE ET DE RÉPONSE
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL ÉCOLE INCLUSIVE

5, place des Faïenciers - 76100 ROUEN

**Une réponse
Sous 24 heures.**

02 32 08 97 95

cellule.ash76@ac-rouen.fr

